

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

10/10/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement

2013-76

1. Intitulé du projet

Projet de pose d'une canalisation d'eau potable en vue du renouvellement de la conduite de l'Etang
du Fung - 3ème tranche : station de l'Etang du Fung (Olby) / Bonnabaud (St-Pierre-Le-Chastel).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIAEP du SIOULET

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BOUCHERET Jean - Président

RCS / SIRET

25630068200018

Forme juridique

Sivu

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<p>Rubrique n° 18 : Installations d'aqueducs et de canalisations d'eau potable.</p>	<p>Pose d'une canalisation de 2450 m de longueur (L) et de 0,274 mètre de diamètre extérieur (d).</p> <p>$L \times d = 671$ mètres carrés, valeur comprise entre 500 et 2000 mètres carrés</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le SIAEP du Sioulet a entrepris depuis plusieurs années, le renouvellement de la principale conduite d'eau de son réseau, reliant la station de pompage de l'Etang-du-Fung, au réservoir du Puy de la Vialle, sur la commune de GELLES. Le captage de l'Etang-du-Fung constitue la principale ressource en eau du SIAEP du Sioulet.

Le renouvellement de deux tronçons ont déjà été réalisés, à savoir :

- Bonnabaud - Roure, entièrement sur la commune de Saint-Pierre-le-Chastel ;
- Roure - Le Puy de la Vialle, sur Saint-Pierre-le-Chastel et Gelles.

Le renouvellement de la troisième tranche, reliant la station de pompage de l'Etang du Fung à Bonnabaud est le projet faisant l'objet de la présente demande.

4.2 Objectifs du projet

Renouvellement d'une canalisation d'eau potable devenue obsolète.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Consistance des travaux :

- Fourniture et pose de 2450 ml de fonte DN 250 mm, dont
 - 390 ml sous accotement de route départementale,
 - 330 ml sous chemins communaux,
 - environ 1730 ml sous domaine privé,
- Fourniture et pose de 1000 ml de ø63PVC ;
- Installation de 2 ventouses et 2 vidanges ;
- 1 vanne de sectionnement ;
- Mise en place d'un câble de télégestion (2450ml) ;

La nouvelle conduite sera posée le long de la conduite existante sur environ 1450 ml et sur un tracé légèrement décalé de l'existant sur environ 1000 ml sur Saint-Pierre-Le-Chastel.
La conduite existante sera désaffectée et restera en place.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Circulation d'eau potable dans la canalisation sous une pression pouvant aller jusqu'à 30 bars.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis

Aucune

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dossier de demande pour l'institution de servitudes conférant au SIAEP du SIOULET :

- le droit d'établir à demeure des canalisations souterraines dans des terrains privés non bâtis (Art. L152-1 Code Rural) ;
- le droit d'occuper temporairement les terrains en question durant les travaux (Article R152-2 du Code Rural).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur : 2450 mètres linéaires	
Diamètre interne : 250 mm	
" externe : 276 mm	
Profondeur d'implantation : 1,4 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ETANG DU FUNG
Commune d'OLBY

COULAYAT ET LES
SARRIAUX, commune
de MAZATÉ

CRIOLONS et LÉCOUT
Commune de SAINT-
PIERRE-LE-CHASTEL

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2° 51' 59" 4 Lat. 45° 46' 21" 9

Point d'arrivée : Long. 2° 50' 41" 4 Lat. 45° 46' 58" 4

Communes

Debout : OLBY

Arrivée : SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé

+ 30 ans

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme

Renouvellement complet de la conduite, de l'Etang du Fung au Puy de la Vialle, en trois tranches (voir 4,1).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet

Tenais agricoles (Prairie)
chemins ruraux
Route départementale (D579)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

OLBY : Carte communale approuvée par D.C.M. Le 25/02/2004, arrêté préfectoral du 15/03/2004 – Zone N : zone de protection des paysages naturels et agricoles

MAZAYE : Plan d'Occupation des Sols, arrêté par D.C.M. Le 26 août 1988, publié par arrêté municipal le 25 janvier 1989, approuvé par D.C.M. Le 02 février 1993 – Zone Ncc, réservée à l'agriculture.

SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL : pas de document d'urbanisme

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 : Plateau Ouest de la Chaîne des Puys. Projet entièrement compris dans le périmètre. ZNIEFF de type 1 : Etang du Fung (SPN 830020568) et Cheire de l'Aumone (SPN 830020145) 135 mètres de canalisation en projet, sous chemin rural, se trouvent en limite Nord de la ZNIEFF de l'Etang du Fung et en limite Sud de la ZNIEFF de la Cheire de l'Aumone, Le chemin en question matérialise la limite entre les deux ZNIEFF et ne constitue pas une zone naturelle
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>		les 3 communes concernées
sur le territoire d'une commune littorale ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>		PNR des Volcans d'Auvergne
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>		A notre connaissance

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>		
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			Canalisations existante et en projet traversent sur environ 175 ml, une zone potentiellement identifiée comme zone humide par le SAGE de la SIOULE (prélocalisation)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Selon renseignements recueillis en mairie</i>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>A notre connaissance</i>
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre rapproché de protection de la source de l'Etang du Fung (arrêté préfectoral du 11 juillet 1994). Traversée du périmètre sur 175 ml environ, sous chemin rural. Périmètre de protection bénéficiant au SIAEP du SIOULET. La canalisation permet le transfert de l'eau du captage.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 GITES de SIOULE, n° FR 8302013 Point le plus proche de la canalisation (extrémité nord) située à environ 850 ml du site.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?			Projet de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de la Chaîne des Puy et de la Faille de Limagne. Canalisation située dans la zone tampon du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature Appréciez sommairement l'impact potentiel	De quelle importance
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Milieu naturel	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	X	Ligne haute tension enterrée traversant perpendiculairement la canalisation à environ 250 m de son extrémité Est (station de pompage de l'Etang du Fung) - Ligne électrique alimentant la station de pompage.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p>✓</p> <p>✓</p>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p>✓</p>	
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>✓</p>	<p>Aucun rejets hydrauliques systématiques ou réguliers</p> <p>Possibilité de rejets très ponctuels d'eau potable dans le milieu naturel, en cas de réparation ou d'entretien.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p>✓</p>	
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p>✓</p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p>✓</p>	<p>Dans la mesure où la canalisation en projet remplace une canalisation existante, il n'y a pas de modification des activités humaines, les contraintes pour l'agriculture (négligeables sur prairie) existant déjà.</p> <p>L'emprise sur les parcelles agricole sera moindre qu'auparavant : 600 ml de canalisation seront transférées de parcelles agricoles vers un chemin rural.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il est inutile que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact pour les deux principales raisons suivantes :

1 - Il s'agit du renouvellement d'une conduite existante. Le tracé reste inchangé sur MAZAYE. Sur SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL, l'emprise sur les terrains agricoles est en diminution, 600 m² environ étant transférés de parcelles agricoles vers un chemin rural.

2 - Au regard des pages précédente, la seule contrainte avérée, importante et opposable, concernant notre projet, est le périmètre de protection de la source de l'Etang du Fung, c'est-à-dire notre propre ressource en eau. La protection de cette ressource n'a d'intérêt que si l'eau recueillie peut être transférée vers nos réservoirs, via la conduite existante et demain la conduite en projet. A l'intérieur du périmètre de protection, la conduite est et sera située sous un chemin rural, dès la sortie de la station de pompage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan grand format du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à La Goutelle le 03 avril 2013

La Président,

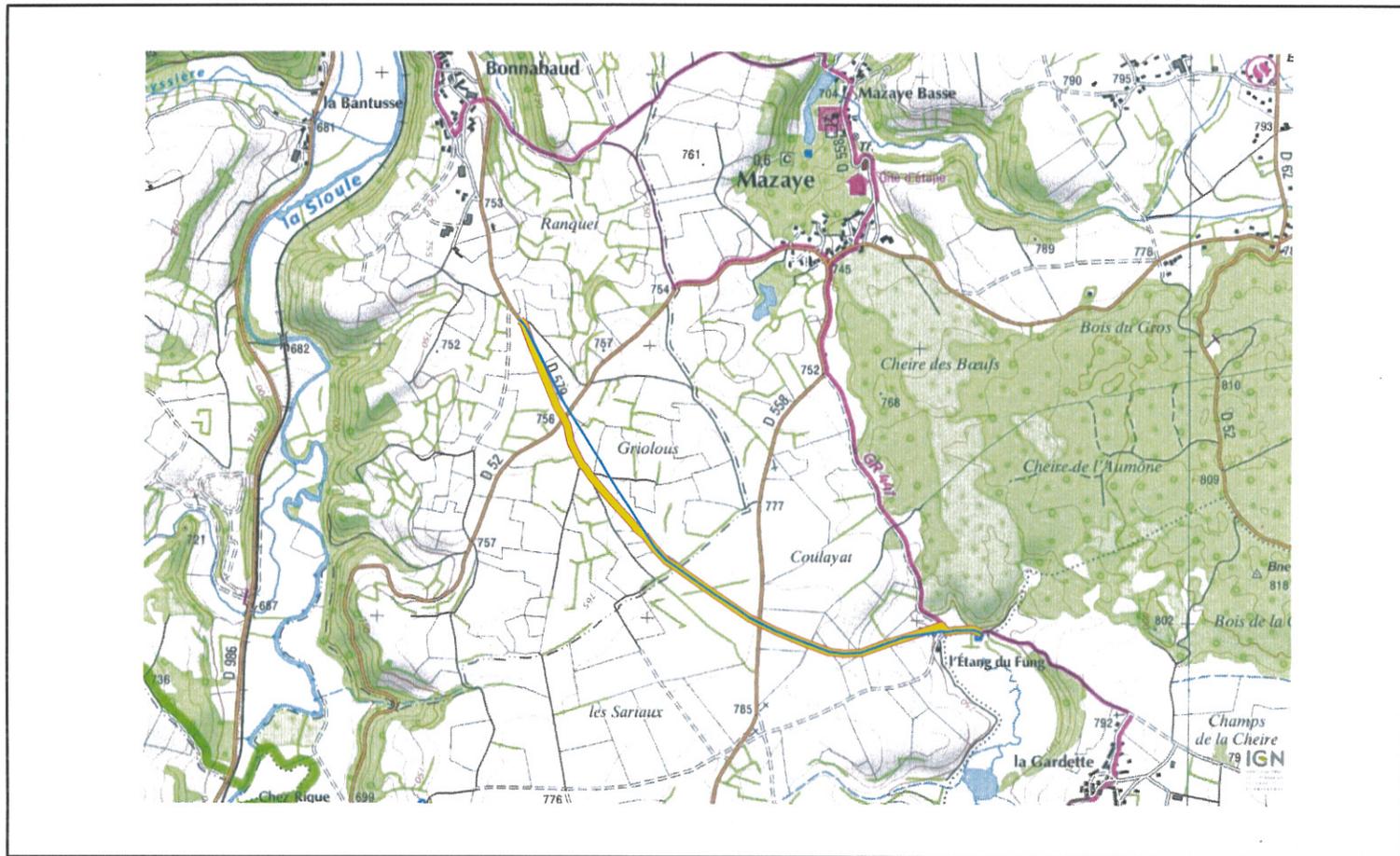
Signature

Jean Boucheret

Jean BOUCHERET

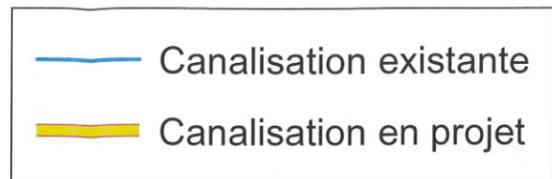


SIAEP du SIOULET - Projet de canalisation d'eau potable en vue du renouvellement de la conduite de l'Etang du Fung



Echelle 1:25 000

SIAEP du SIOULET - Projet de canalisation d'eau potable
en vue du renouvellement de la conduite de l'Etang du Fung



Photos aériennes sur environ 250 m autour du projet



Echelle 1:6 000

Fond : photo aérienne - Géoportail